Programme porté par :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

DÉBAT PUBLIC
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

QUELLE PLACE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPÈCES ?

COMPTE-RENDU DU DÉBAT

MARDI 8 NOVEMBRE 2022 À AUTUN

Conception : Débat Public BFC - FNE BFC, 7 rue Viotin 25000 Besançon - 09 72 17 81 55 - contact@debatpublic-bfc.fr - Imprimé par nos soins

Évènement dans le cadre de : LE GRAND DÉFI ÉCOLOGIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Débat organisé avec le soutien de : Nature et Paysages en Sud Morvan ; Sauve Garde Sud Morvan ; LPO ; AGIR pour la BIODIVERSITÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Programme porté par : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

En partenariat technique et financier avec : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité ; ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Programme financé par : RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE ; PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Liberté Égalité Fraternité

SOMMAIRE

QUELLE PLACE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPÈCES ?

- **Introduction**
- **Partie 1**

État des lieux : Notion de continuités écologiques et fragmentation : définitions. Quel est l'état actuel de la biodiversité (espèces et habitats) ? Quelles sont les causes de l'érosion de la biodiversité et l'extinction des espèces ?

- **Partie 2**

Quels enjeux et quels défis pour le territoire ? Quels sont les enjeux sur le territoire ? Quelle place pour le vivant ? Quels champs d'actions sur le territoire ?

- **Partie 3**

Quelles stratégies de préservation ? Quelles stratégies mettre en place ? Quel plan d'actions sur le territoire ? À quelle échelle ? Quelles sont les cibles ? Les objectifs à atteindre ? Quels leviers mobilisables à l'échelle locale ? A plus grande échelle ? Quels freins ?

- **Questions du public**
- **Conclusion**

Mardi 8 novembre 2022 de 9h30 à 12h30

Salle Colonel Lévêque à Autun (71)

22 personnes présentes

5 intervenants

167 minutes de débats

INTERVENANT.E.S

- **Stéphanie Modde**, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

- **Luc Terraz**, Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC)

- **Vincent Chauvet**, Maire d'Autun

- **Patrick Coton**, Association Astacus

- **Patrice Notteghem**, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Bourgogne

INTRODUCTION

Les activités humaines participent à la transformation rapide de notre environnement qui se manifeste par des bouleversements climatiques et un déclin massif de la biodiversité. Au-delà de la réduction de la surface des habitats écologiques, leur fragmentation est l'une des principales atteintes au fonctionnement des écosystèmes. **Les continuités écologiques permettent aux habitats d'être fonctionnels et donc de servir de sites de reproduction, d'alimentation, d'hivernage, de repos et d'espaces de circulation pour les espèces.**

Ainsi, ces continuités écologiques sont essentielles pour garantir aux espèces leurs déplacements et pour la préservation de la biodiversité.

La Bourgogne-Franche-Comté compte 20 068 espèces dont 1637 sont menacées et le territoire est occupé à 95% par les activités humaines. Comment concilier fonctionnalités écologiques et activités humaines ? Quelle cohabitation entre activités humaines et le reste du vivant ?

20 068 *

ESPÈCES

DONT 1637 SONT MENACÉES

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

***SOURCE : ARB BFC**

PARTIE 1

État des lieux

Notion de continuités écologiques et fragmentation : définitions. Quel est l'état actuel de la biodiversité (espèces et habitats) ? Quelles sont les causes de l'érosion de la biodiversité et l'extinction des espèces ?

Intervention Luc Terraz, Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC)

L'Union internationale pour la conservation de la nature[1] (UICN) s'est réunie en septembre dernier à Marseille pour inverser la courbe, par rapport à la biodiversité. L'UICN informe que nous avons 10 ans. Nous savons ce qu'il faut faire, nous savons comment le faire.

La biodiversité repose sur la diversité des écosystèmes, c'est-à-dire la diversité des espèces et la diversité des gênes. Chacune des espèces a une batterie de gênes qui peut faire l'objet d'adaptation. Il a été montré scientifiquement que certains individus, de certaines espèces, par leur capacité d'adaptation grâce à ces éléments génétiques, survivront par rapport à un environnement changeant. La biodiversité, c'est la base de toute vie et de toute activité humaine. Pour bien avancer, la santé de l'humanité repose à la fois sur l'intégration des phénomènes climatiques, qu'on a en grande partie générée, et sur l'intégration de la nécessité d'avoir une biodiversité qui soit de bonne qualité et en bonne intelligence avec les activités humaines.
En 50 ans, nous avons perdu 69% des espèces présents sur la planète.

En Bourgogne-Franche-Comté, une Stratégie Régionale pour la Biodiversité[2] (SRB) a été mise en œuvre par la région et les services de l'Etat. Cette stratégie concerne l'ensemble des citoyens, toutes les collectivités et toutes les entreprises qui doivent s'emparer de cette stratégie. Celle-ci a été discutée avec l'ensemble des organisations sur les territoires, les agriculteurs, les forestiers, les naturalistes, les collectivités.

[1] Le Comité français de l'UICN mène des actions pour répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité en France et dans le monde.
L'UICN France s'est fixée deux missions principales :
1) Répondre aux enjeux de la biodiversité en France
2) Valoriser l'expertise française au sein du réseau mondial de l'UICN et sur la scène internationale
Source : https://uicn.fr/
[2] https://www.bourgognefranchecomte.fr/la-strategie-regionale-pour-la-biodiversite

PARTIE 2

Quels enjeux et quels défis pour le territoire ?
Quels sont les enjeux sur le territoire ? Quelle place pour le vivant ? Quels champs d'actions sur le territoire ?

Intervention de Stéphanie Modde, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

La région Bourgogne-Franche-Comté est un territoire riche en biodiversité mais de plus en plus menacé car l'érosion de la biodiversité régionale s'accentue et s'accélère, surtout dans un contexte de changement climatique. La Bourgogne-Franche-Comté, c'est plus de 47 000 km², c'est trois massifs de moyenne montagne, c'est 45 000 kilomètres de cours d'eau, c'est 57 régions naturelles, 80 lacs. Il y a une grande diversité avec des influences de différents climats : atlantique, continental ou montagnard. Une diversité des écosystèmes et des habitats puisque nous avons à la fois des forêts, des prairies, du bocage, des lacs et cours d'eau, des milieux humides, des tourbières, des pelouses, des falaises, des milieux tufeux et karstiques. La présence également de nombreux milieux typiques et d'espèces emblématiques : le grand tétras, le lynx boréal, la cigogne noire, le sabot de Vénus.

Le rôle de la région dans tout ça ?

La région est chef de file en matière de protection de la biodiversité avec la loi MAPTAM[3] pour coordonner l'action publique et améliorer son efficacité.
Au 1er janvier 2023, nous récupèrerons la compétence pour le pilotage de la gestion des 118 sites Natura 2000. Cela va nous permettre d'avoir une vision de plus en plus globale de la biodiversité.

Les services rendus par la biodiversité : L'approvisionnement, que ce soit l'alimentation, l'eau, les matières premières renouvelables, la régulation, la qualité de l'air, le climat, la modulation des événements extrêmes, la pollinisation, la purification de l'eau, le traitement des déchets, le soutien à formation des sols, cycle des nutriments, photosynthèse et le service culturel via les parcs naturels et autres lieux touristiques.

[3] Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Elle vise à rétablir la clause générale de compétence pour les régions et départements qui devait disparaître en 2015. Le texte prévoit de clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file :
·la région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports (le Sénat a ajouté la biodiversité, la transition énergétique, l'agenda 21),
·le département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale,
·les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air.
Source : https://www.vie-publique.fr/loi/20674-loi-maptam-action-publique-territoriale-et-daffirmation-des-metropoles

Quelques mots sur la Stratégie Régionale de la Biodiversité 2020-2030.
6 grandes orientations sur cette stratégie régionale :
- Préserver, reconquérir la biodiversité
- Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
- Faire de la biodiversité un enjeu de développement, un atout pour la production agricole et sylvicole
- Entraîner l'adhésion et la participation de tous
- Approfondir la connaissance et l'expertise en coordonnant et structurant l'action collective
- Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité, mutualiser, structurer, valoriser les connaissances, développer et structurer les réseaux d'acteurs
- Créer des synergies pour améliorer l'efficacité de l'action pour garantir la cohérence des politiques publiques.

Intervention de Vincent Chauvet, Maire d'Autun

Je vais vous présenter quelques-unes des actions réalisées, en lien évidemment avec les directives nationales et internationales :

Nous avons fait la démarche de rentrer dans le parc du Morvan. Nous menons des actions coordonnées avec le parc, que ce soit sur l'éclairage public, le label « réserve internationale de ciel étoilé[4] ».

Depuis le 31 octobre, nous avons donc une aire terrestre éducative avec les CM2 de l'école des Hauts-Quartiers.

Comme beaucoup de villes, dans nos plans d'entretien des espaces verts, nous tenons compte à la fois des fauches tardives mais aussi du schéma directeur de plantation des plantes mellifères et conifères :
- pour avoir une traversée de la ville
- pour que la ville ne constitue pas un barrage écologique aux insectes pollinisateurs qui rendent des services écosystémiques importants.

Nous avons aussi une gestion de l'eau raisonnée et durable puisqu'on a un des réseaux les plus chers du département, mais en même temps, deux ans de ressources en eau potable que nous avons créé.

[4] L'obtention de ce label permet de renforcer l'image et la notoriété du Morvan comme territoire d'exception, de mobiliser un ensemble de partenaires autour d'un programme d'actions visant à protéger la biodiversité, développer des actions de sensibilisation et d'animation, faciliter l'observation astronomique.
Source : https://www.parcdumorvan.org/le-parc-en-actions/transition-energetique/le-ciel-etoile/

Intervention Patrick Coton, Association Astacus

La protection de la biodiversité est une compétence de la région.
Les fondements de la préservation de la biodiversité

- Directive oiseaux (1979, modifiée)
- Directive habitats (1992, modifiée)
- Directive cadre sur l'eau (DCE) (2000)

Transcrites et parfois amplifiées dans le Code de l'environnement[5].

Les principes de la préservation de la biodiversité

- Préserver les habitats naturels/l'eau
- Préserver les continuités écologiques sol/air/eau/sous-sol notamment le réseau « Natura 2000 »
- Préserver les individus d'espèces protégées

dites « d'intérêt communautaire » en droit européen
dites « protégées au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement » en droit français

Les grands principes de préservation, encadrés par le code l'environnement, ont du mal à être respectés face aux projets d'aménagement et aux projets industriels (construction et exploitation).
Deux exemples concrets :
1 - Dérogation espèces protégées (L411-2 CE)
2 - Préservation des voies de migration de l'avifaune (en BFC)
Les individus retrouvés tués (éolien) ne sont que la partie émergée des atteintes à la biodiversité.

1 - Dérogation espèces protégées (CE L411-2) pour les projets industriels (éolien) et d'aménagement
Obligatoire sans aucune équivoque dès qu'il y a :

- Risque de destruction d'un individu d'espèce protégée
- Perturbation du domaine vital d'une espèce protégée
- Destruction d'habitat dans le domaine vital d'une espèce protégée
- Mortalité suivi environnemental (évaluation rétroactive)

Les maîtres d'ouvrage (et leurs bureaux d'études) ne respectent que rarement cette procédure réglementaire.

Les avantages très importants

- Obligation d'élever le niveau de l'étude des impacts
- Conseils gratuits d'experts scientifiques (CNPN, CSRPN)
- Participation des associations locales
- Griefs concernant la biodiversité : traités en amont

[5] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074220/2020-12-14/

2 - Préservation des voies de migration de l'avifaune (en BFC)

Le SRADDET-BFC, approuvé en septembre 2020, a inscrit deux objectifs :

Obj. 17 Préserver et restaurer les continuités écologiques

Obj. 33 Préserver et restaurer les continuités écologiques au-delà du territoire régional

MAIS ces objectifs sont (à peine) une déclaration d'intention :

- Pas d'état initial
- Pas de méthodologie (unification Bourgogne et Franche-Comté)
- Pas de plan d'action
- Pas de cartographie

Le Milan royal (Milvus milvus)

Life EUROKITE Milan royal Projet Européen 700 MR avec balises GPS Suivis en pré et postnuptial

La quasi-totalité des effectifs migrateurs survole la France.

« La France a une responsabilité majeure pour la conservation du Milan royal dans le monde. » (PNA[6], p.6)

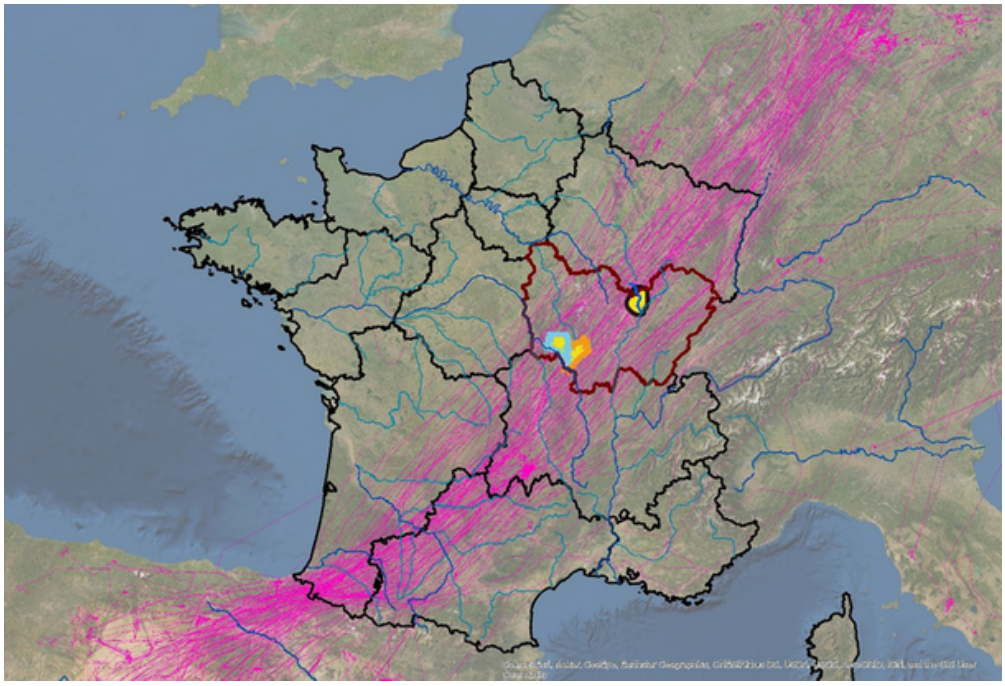

En 2022, en contradiction avec l'obligation réglementaire il n'y a aucun outil régional en BFC de connaissance et préservation des voies de migration.

Ne pas respecter le code de l'environnement, c'est mettre en péril 75 % de la population migratrice mondiale du Milan royal (marqueur de la migration en BFC).

Respecter le code de l'environnement, c'est :

- Connaître les continuités écologiques - dont les voies de migration - (obligation SRADDET)
- Préserver les continuités écologiques (cartographie, plan d'actions, méthodologie réglementaires)

[6] PNA : Les plans nationaux d'actions sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.
Source : https://www.ecologie.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-especes-menacees

PARTIE 3

Quelles stratégies de préservation ?
Quelles stratégies mettre en place ? Quel plan d'actions sur le territoire ? À quelle échelle ? Quelles sont les cibles ? Les objectifs à atteindre ? Quels leviers mobilisables à l'échelle locale ? A plus grande échelle ? Quels freins ?

Intervention de Patrice Notteghem, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Bourgogne

Un constat, partagé, extrêmement inquiétant :
-L'effondrement de la biodiversité est en cours, sous nos yeux. C'est un fait avéré, prouvé, suivi, mesuré même
-Les causes principales en sont clairement identifiées
-La prise de conscience augmente nettement sans toutefois pouvoir engendrer un fort effet levier
-Les réponses politiques actuelles, quelles que soient les échelles considérées, sont très largement insuffisantes pour enrayer cet effondrement.

Le niveau des enjeux de l'effondrement de la biodiversité est équivalent à celui des dérèglements climatiques. Les deux phénomènes se combinent.
Il en va de l'habitabilité même de notre planète, au moins pour une part importante de la population humaine.
À cela, il faut ajouter la responsabilité de notre espèce, vis-à-vis du devenir des non-humains, de l'ensemble du vivant.
Des stratégies volontaristes s'imposent, prenant en compte la réalité des enjeux, elles doivent être conduites à toutes les échelles territoriales, à tous les niveaux décisionnels et dans le respect de la plus grande cohérence des politiques publiques.
Par bien des aspects, il s'agit de stratégies de rupture. Comme à propos du climat, une transition trop lente, trop progressive, ne ferait que différer la douleur de décisions inévitables.

Points de réflexion en faveur de stratégies visant la préservation de la biodiversité :
-Réussites et limites de la politique sectorielle en faveur de la biodiversité aux différentes échelles territoriales
-Impacts des autres politiques sectorielles sur la préservation de la biodiversité (agriculture, forêt, infrastructures, énergies, urbanisme, loisirs, tourisme...) en considérant que la préservation de la biodiversité relève aussi d'un intérêt public majeur
-Complémentarité des outils et cohérence des politiques publiques au sein de mêmes territoires et entre territoires de niveaux différents
-Nécessaires ajustements des objectifs de la SRB et des outils de planification (du SRADDET aux PLUi) au regard de l'évolution des connaissances sur la dégradation de la biodiversité
-Formation de celles et ceux chargés de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques (élus et agents des collectivités territoriales), ainsi que les acteurs économiques sur les enjeux de la préservation de la biodiversité, les moyens disponibles et les actions à engager

-Introduction de clauses d'éco-conditionnalité fortes dans les financements publics, à tous les niveaux territoriaux, afin de prévenir les atteintes locales ou « exportées » à la biodiversité (au même titre qu'en matière climatique)
-Élargissement de la liste des espèces protégées à l'échelle régionale et établissement d'une liste d'habitats protégés en raison de leur rareté ou de leur vulnérabilité
-Indispensable développement des actions de sensibilisation, d'information et de formation des habitants des territoires, leur implication dans les actions bénévoles et le soutien aux structures vouées à la conservation des processus écologiques, des milieux, des espèces.
-Renforcement de la coopération entre structures associatives et de leurs complémentarités au regard de leurs compétences (acquisition de connaissances, analyse des données, diffusion des connaissances, veille foncière, gestion conservatoire, sensibilisation, éducation, animation de réseaux...) afin de gagner en légitimité et en audience, au bénéfice de la conservation de la nature, de la préservation de la biodiversité.
-Renforcer les relations partenariales entre les structures associatives et les services de l'Etat en région, la Région, l'ARB, les départements, les intercommunalités et les communes, mais aussi avec les acteurs économiques.

QUESTIONS DU PUBLIC

Il est beaucoup question de mort de milans royaux près des éoliennes dans cette assemblée, alors est-ce qu'il y a des valeurs qui pourraient indiquer combien de ces milans royaux sont trouvés mort ?

- **Patrick Coton, Association Astacus**

Le milan royal est une espèce menacée d'extinction. 22 individus ont été retrouvés tués sous les éoliennes, mais ça ne veut pas dire que tous ont été retrouvés. Si on fait un retraitement statistique, on va obtenir quelque chose de l'ordre de 100 milans royaux sur la BFC. Les exploitants éoliens devraient faire des suivis environnementaux, qui sont fait pour les parcs plus récents mais qui ne sont pas fait pour les parcs plus anciens.

- **Luc Terraz, Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC)**

Premièrement, tous les projets font l'objet d'une demande de dérogation espèce protégée, quelle que soit la nature du projet, qui est instruite par les services de l'État, par une équipe spéciale à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). C'est donc plusieurs centaines de dossiers gérés par an.
La plupart des dossiers font l'objet également d'un passage en conseil scientifique régional du patrimoine naturel[7] avec des avis sur un certain nombre d'entre eux.

[7] Le conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) est chargé d'une fonction de veille, de conseil, d'alerte et de réflexion prospective sur l'ensemble des questions scientifiques concernant le patrimoine naturel terrestre et aquatique (eaux douces ou marines), qu'il s'agisse de paysages, d'écosystèmes, d'espèces ou de génomes.
Source : https://www.ecologie.gouv.fr/conseil-scientifique-du-patrimoine-naturel-et-biodiversite

La question plus large que l'on doit se poser, c'est que là, on est en train d'attaquer des choses sur la biodiversité par le biais de l'énergie. Je vous ai dit tout à l'heure que culturellement, il faut qu'on se positionne différemment. En Bourgogne Franche Comté, il n'y a aucune centrale nucléaire, on est la seule région de France à ne pas avoir de centrales nucléaires. Il y a eu un projet par le passé sur la Saône. Il y a eu des idées à la fin des années 60 parce que le débit de la Saône est au moins aussi important que celui du Rhône sur celle du Bugey.

Donc la question que je souhaite vous poser c'est, au-delà de la biodiversité, dans quel modèle énergétique et non pas économique, notre société souhaite se positionner ?

Parce qu'on voit aujourd'hui ce qui se passe : qui est capable de se priver d'un certain nombre de choses, de bienfaits qui sont amenés par l'électricité, le pétrole. On voit que notre société nécessite une vraie mutation et non pas seulement quelques adaptations.
Et donc ce serait intéressant de replacer ce débat dans un contexte plus large parce que depuis une vingtaine d'années, on a quand même eu tendance à exporter un certain nombre de pollutions, à exporter la production de CO2 dans d'autres pays.
Vous avez tous un téléphone portable dans la poche et dans le même temps, un certain nombre de français ne veulent pas qu'il y ait des mines de lithium en France.

Je pense qu'il faut prendre un petit peu de hauteur et puis se dire quel modèle énergétique et quel modèle de biodiversité on veut ? Est ce qu'on est capable de gérer toutes les contradictions sur notre territoire national ? Je vais même élargir à l'Europe, comme ça on aura un peu plus de flexibilité.

Comment se fait-il que sous prétexte qu'il y a des énergies renouvelables, la biodiversité n'est pas prise en compte avant l'intérêt de certains ?

- **Stéphanie Modde, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté**

Nous devons absolument nous passer des énergies fossiles. Les énergies fossiles sont ce qui est en train de nous mener à la catastrophe totale. Nous en sommes à 2,8 degrés. Alors la première chose à faire, c'est la sobriété.
Puis l'efficacité énergétique.

Comment on peut faire pour rénover thermiquement l'ensemble de nos habitations, l'ensemble de nos bâtiments ?

Nous pouvons nous servir de ce qui nous entoure : le soleil, le vent, la biomasse, la géothermie, l'hydroélectricité.

En 2050, si nous ne faisons rien, il y aura une extinction encore plus massive de la biodiversité. Ce sera un écroulement total. Nous serons à plus de 3 voire 4 degrés d'augmentation de la température. Nous aurons des migrations massives de populations qui ne pourront plus vivre dans des déserts.

Je souhaiterai qu'on ne focalise pas le débat d'aujourd'hui sur une toute petite partie des enjeux de biodiversité. La Région a mandaté une étude en juin 2021 sur l'avifaune et l'éolien en Bourgogne-Franche-Comté, l'étude a été réalisée par la LPO.

Conclusion

Ce débat a permis de présenter un état des lieux de la biodiversité et des espèces, les enjeux et les défis pour le territoire et les points de réflexion en faveur de stratégies visant la préservation de la biodiversité. Le conflit se cristallisent autour des enjeux biodiversité et des enjeux énergétiques. Le public demande une mise en cohérence des politiques menées pour la biodiversité avec les autres enjeux, notamment les enjeux énergétiques.